

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la Présidence de M. GERBE Henri, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mmes DEMARCQ Valérie, PETIT Denise, ACIDE-REYNAUD Josiane.

MM. GELAS Gilles, GARDEUR Dominique, ROUDET Didier, BARBE Jean-David, FASS René, NEVEJANS Bruno, CHARMEIL Sébastien, LEYGNIER Sylvain.

ETAIENT EXCUSES : Mme MINGAT, M. DOUCET.

SECRETAIRE : M. FASS René.

Après lecture et approbation du compte rendu de la précédente séance, l'ordre du jour est abordé.

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET RANDONNEE

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 retranscrite à l'article L361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;
Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur des randonnées, le Conseil Général de l'Isère a réalisé ce plan, considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux suivants :

Reportés sur la carte ci-annexée (tableau d'assemblage du cadastre)

S'ENGAGE à ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier)

S'ENGAGE également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,

En ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, quads, motos tout terrain...) autre que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le conseil municipal :

AUTORISE le passage sur l'ensemble des chemins ci-dessus.

NOEL ENFANTS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser comme les années précédentes une fête de Noël pour les enfants du personnel de la commune. Le cadeau serait un bon d'achat d'un montant de 25 euros ainsi qu'un paquet de papillotes. Le Conseil Municipal décide de reconduire cette fête et dit qu'elle aura lieu le **21/12/2011 à 18H.**

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION ENGAGEANT LE MAITRE D'OUVRAGE SUR UN OBJECTIF D'ECO-CONDITIONNALITE

Les aides départementales du conseil général de l'Isère imposent un critère énergie dans la réhabilitation de bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à respecter les critères d'éco-conditionnalité fixés par le Conseil Général.

VENTE TERRAIN PROMOTEUR LOTISSEMENT LES EMERAUDES

Le promoteur du lotissement des Emeraudes souhaite acquérir la parcelle cadastrée A 902 de 530 m² qui jouxte la parcelle du lotissement. Après négociation, Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle au prix de 50 € le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour **SIGNER L'ACTE** de vente auprès de Maître ZWICK, notaire à ST SIMEON DE BRESSIEUX avec M. JUVEN au prix de 50 € le m².

LOTISSEMENT LES EMERAUDES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à l'autorisation d'urbanisme du lotissement des Emeraudes, ERDF impose un renforcement de réseaux. Le montant des travaux s'élève à 27 487.56 € TTC à la charge de la commune.

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

M. CHRISTIN Renaud maison individuelle rue des marguets.

M. MOREL maison individuelle : permis refusé (proximité exploitation agricole)

La séance est levée à 21h 30